



*Siège social : Mairie  
1 rue de l'Hôtel de Ville - 19460 Naves*

2 et 3 septembre  
2017

## **5<sup>e</sup> Montée historique TULLE Pont de la Prade CHANAC les MINES (19)**

**Règlement  
Demande d'engagement**



# 5<sup>e</sup> Montée historique TULLE Pont de la Prade CHANAC les MINES (19) — 2 et 3 sept 2017



Siège social : Mairie  
1 rue de l'Hôtel de Ville - 19460 Navas

## Règlement

### Art 1 - Généralités

#### 1.1 Organisation

L'Ecurie des Anciennes Sportives de NAVES organise les **2 et 3 septembre 2017** la **5<sup>e</sup> Montée historique TULLE Pont de la Prade / Chanac les Mines** sur la route D 9 entre les D 53<sup>E6</sup> et D 978. Il s'agit d'une démonstration historique sur route fermée réservée aux véhicules d'époque.

#### 1.2 Secrétariat

Thierry Pousse - 11 La Salade du Bois des Fourches 19000 Tulle ☎ 06 18 92 49 03

#### 1.3 Responsables

Directeur : Jean-Paul CHASTAGNOL ☎ 06 42 25 28 24

Directeur adjoint : Jean LEVY ☎ 06 88 19 59 99

Contrôle technique : Michel DOUNIES ☎ 06 81 37 92 77

#### 1.4 Description

— La montée historique est ouverte à tout véhicule immatriculé avant le **31 décembre 1990** ainsi qu'à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique.

— Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration avec comme seul objectif la notion de plaisir de conduire sans prise de risques inutiles, le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée.

— Le tracé empruntera la D 9 entre les carrefours D 9/D 53<sup>E</sup> (Pont de la Prade) et D 9/D 978 (Malangle).

Il sera fermé à la circulation par arrêté préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

— Une zone réservée au public sera accessible à partir du parc de stationnement situé en bordure de la D978 (Malangle).

— Les spectateurs (environ 600) pourront approcher les véhicules en exposition statique au paddock et en stationnement en partie haute du site. C'est pourquoi la vitesse est limitée à **10 km/h** dans ces enceintes qui fonctionneront comme un parc de stationnement public.

### Art 2 - Programme

**Inscriptions** : ouverture le **1<sup>er</sup> juillet**, clôture le **28 août** 2017

#### Samedi 2

8h ..... Accueil des participants

8h/9h ..... Vérifications administratives et techniques dans le paddock situé carrefour D 9/D 53<sup>E6</sup> (accès par rampe en bordure D 53<sup>E6</sup>)

9h30 ..... Briefing pilotes obligatoire avec élargement des participants, à côté de l'accueil

10h/12h ..... Phase de reconnaissance

12h/13h30 .. Repas (chapiteau côté arrivée)

14h/18h ..... Phase de démonstration

#### Dimanche 3

8h ..... Accueil des participants

8h/9h ..... Vérifications administratives et techniques dans le paddock situé carrefour D 9/D 53<sup>E6</sup> (accès par rampe en bordure D 53<sup>E6</sup>)

9h30 ..... Briefing pilotes obligatoire avec élargement des participants, à côté de l'accueil

10h/12h ..... Phase de reconnaissance

12h/13h30 .. Repas (chapiteau côté arrivée)

14h/17h ..... Phase de démonstration

17h40 ..... Remise de souvenirs (à l'arrivée de la dernière descente en parade)

**Aucune notion de vitesse ne sera imposée et aucun chronométrage ne sera effectué. Cette montée devra s'effectuer dans les règles de sécurité.**

### Art 3 - Véhicules admissible Conformité - Equipements

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux catégories suivantes :

- voitures anciennes régulièrement immatriculées avant le 31/12/1990 ou à caractère sportif,
- voitures anciennes de compétition, uniquement en démonstration.

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de **75 maximum pour une journée.**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, en cours de restauration, non conforme aux normes administratives et techniques ou d'en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux sans qu'il puisse être réclamé un dédommagement.

**Les véhicules de type quad, karting, kart-cross et autres dérivés sont strictement interdits dans les montées historiques en démonstration, ainsi que les motos de moins de 30 ans.**

#### 3.1 Vérifications administratives

Elles permettent de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son enveloppe, le conducteur doit être en mesure de présenter :

- son **permis de conduire**,
- l'**autorisation du propriétaire** du véhicule s'il n'est pas présent sur le site,
- les pièces suivantes : **certificat d'immatriculation (carte grise)** et **vignette du contrôle technique** en cours de validité pour les véhicules qui y sont soumis ainsi que l'**attestation d'assurance** ou **Responsabilité Civile** pour les véhicules non immatriculés.

### 3.2 Vérifications techniques

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- état des pneumatiques, lesquels doivent être en bon état.,
- ceintures de sécurité ou harnais obligatoires pour tous les véhicules équipés à l'origine (*postérieurs au 1<sup>er</sup> septembre 1967 pour les ceintures*).

**Le casque est obligatoire pour le conducteur et pour le passager éventuel de plus de 10 ans : en l'absence de casque, le pilote se verra refuser le départ.**

### 3.3 Examen général du véhicule

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

### Art 4 - Déroulement de la manifestation

samedi et dimanche

Les participants sont autorisés à embarquer un passager de plus de 10 ans (*attaché et casqué*) qui **sera placé sous leur entière responsabilité.**

**4.1 Phase de reconnaissance du circuit** 10 h à 12 h  
Chaque participant pourra effectuer une ou deux montées, en fonction du nombre d'engagés.

Elle doit permettre aux participants de se familiariser avec le tracé de la route et avec les procédures de stationnement en fin de montée et de retour au paddock en empruntant le tracé en sens inverse derrière le véhicule de sécurité.

**4.2 Phase de démonstration** 14 h à 18 h le samedi, 14 h à 17 h le dimanche

Les engagés effectueront plusieurs montées en fonction du nombre de participants.

**4.3 Remise des souvenirs** vers 17h40 après la dernière descente en parade le dimanche.

### Art 5 - Pénalisations

#### Départ refusé

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve,
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante,
- Non-paiement de l'engagement,
- Retard de présentation supérieur à 15 mn au départ de la montée historique ou à chaque phase de démonstration,
- Permis de conduite ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

#### Exclusion

- Comportement inamical ou incorrect envers les organisateurs, les officiels, le public ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle,
- Non-respect de la signalisation, des demandes du directeur de l'épreuve ou des signaux présentés par les commissaires de piste (*drapeaux jaune ou rouge*).

### Art 6 - Equipements

**6.1** Les appareils de mesure de distance ou les chronomètres sont inutiles pour cette démonstration.

**6.2** Les équipements de sécurité visés à l'article 3.2 du présent règlement seront vérifiés avant le départ, notamment le **port des ceintures de sécurité et du casque.**

**6.3** Batterie fixée, harnais ou ceintures de sécurité sont obligatoires.

### Art 7 - Assurances

**7.1** Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient de vérifier auprès de son assureur que son contrat prend en compte ce type de démonstration. Une « décharge de responsabilité », incluse dans le règlement, sera signée par le participant.

**7.2** Les organisateurs ont souscrit une assurance, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n°06-554 du 16 mai 2006.

### Art 8 - Publicité sur les voitures

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux
- ne soient pas contraires aux dispositions légales en vigueur
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres

#### Droit à l'image

Par le seul fait de leur inscription, s'ils n'ont pas déclaré leur opposition par écrit, les participants autorisent l'Ecurie des Anciennes Sportives à utiliser leur nom, leur image ainsi que celle de leur voiture pour toute action promotionnelle, ou de relations publiques sans que cela leur confère droit à rémunération.

### Art 9 - Circulation - Assistance

**10.1** Après chaque montée, les véhicules stationneront obligatoirement à l'emplacement désigné par l'organisateur et seront exposés au public.

Le retour vers le paddock se fera obligatoirement en empruntant le tracé en sens inverse, derrière le véhicule de sécurité.

**Dans le paddock et dans le parc de stationnement, la vitesse est limitée à 10 km/h.**

**10.2** Une assistance est assurée par l'organisation durant toute la manifestation et sera seule admise sur la zone de démonstration.

**10.3** En cas de panne ou d'incident sur le parcours, les commissaires de piste signaleront aux pilotes la présence d'un danger au moyen de **drapeaux (jaune fixe danger, jaune agité ralentir, danger, 2 jaunes agités ralentir et se préparer à s'arrêter, rouge arrêt de la montée)**

**10.4** Les participants sont informés de l'impossibilité de se ravitailler en carburant sur le site, ils sont donc invités à prendre leurs dispositions.

**10.5** Tout participant devant quitter le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra informer impérativement l'organisation.

### Art 10 - Application du règlement et règles de bonne conduite

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

En raison du caractère amical de la manifestation, aucune réclamation ne sera admise.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au présent règlement, au programme de la manifestation ou de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout participant portant intentionnellement atteinte au bon déroulement de la manifestation, notamment le non-respect de la vitesse (10 km/h) dans les zones publiques et le paddock, sera immédiatement exclu.

## Art 11 - Droit d'engagement

11.1 Le nombre d'engagés est limité à **75 pour une journée**.

11.2 **Inscription avant le 15 août** Le droit d'engagement est fixé à : **75 € /1 j - 130 € /2 j** pour 1 pilote  
**90 € /1 j - 150 € /2 j** pour 2 pilotes

(compris numéros, autocollant couleur groupe, repas de midi sous chapiteau, une boisson, souvenir).

**Inscription après le 15 août** Le droit d'engagement est fixé à : **80 € /1 j - 150 € /2 j** pour 1 pilote  
**100 € /1 j - 180 € /2 j** pour 2 pilotes.

**Possibilité de s'engager sur place** suivant le nombre de participants.

11.3 Pour être prise en compte la **demande d'engagement doit être accompagnée** :

- **d'une photographie du véhicule,**
- **de la copie des diverses pièces à fournir** (permis de conduire, carte grise ou passeport technique, CT, attestation d'assurance en cours de validité)
- **du paiement libellé à l'ordre de l'Ecurie des Anciennes Sportives de Naves.**

Vous devrez l'adresser à :

**Thierry POUSSE – 11 La Salade du Bois des Fourches**  
**19000 Tulle - pousse@outlook.com**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner la raison. Dans ce cas, les documents et droit d'engagement seront retournés au participant non admis.

11.4 Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra pas être remboursé en totalité. Une somme de 50 % restera acquise aux organisateurs pour couvrir les frais déjà engagés.

---

## Renseignements :

**Thierry POUSSE** 06 18 92 49 03 (après 19 h) pousse@outlook.com

**Jean LEVY** 06 88 19 59 99 – jeanlevy.accept@gmail.com

**Jean-Paul CHASTAGNOL, président**  
06 42 25 28 24 – jpcbtp@wanadoo.fr

---





# 5<sup>e</sup> Montée historique TULLE Pont de la Prade CHANAC les MINES (19) — 2 et 3 sept 2017



Siège social : Mairie  
1 rue de l'Hôtel de Ville - 19460 Navas

## Commentaire utile pour le speaker - Merci

(Informations, historique, palmarès... de la voiture)

## Décharge de responsabilité

**Rappel : le port du casque est obligatoire pour le pilote et le passager éventuel (de plus de 10 ans).**

- Après avoir pris connaissance du règlement de la Montée historique, je m'engage à en accepter les termes sans réserve.
- J'ai bien noté qu'il m'appartient de **souscrire toute assurance individuelle complémentaire** que je jugerai utile concernant ma personne et mes biens.
- Cette épreuve n'ayant aucun caractère sportif, **je décharge l'Ecurie des Anciennes Sportives, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens.**
- Je certifie aussi l'**exactitude des déclarations ci-dessus.**

Fait à..... le.....

Signature

précédée de la mention «Lu et approuvé»

1<sup>er</sup> pilote

2<sup>e</sup> pilote

## Hébergements proposés

si vous désirez arriver le vendredi

**Zone camping** sur place

— **Hôtel\*\* Restaurant l'OUSTAL**

9, place de l'église 19460 NAVES  
05 55 26 62 42  
loustal19@wanadoo.fr  
www.hotel-restaurant-loustal.fr  
environ 7 km, à 7 mn



Hôtel\*\* Restaurant l'OUSTAL  
Mr et Mme MASSOUBRE  
9, place de l'église  
19460 NAVES  
Tél. : 05 55 26 62 42  
Fax : 05 55 26 06 06  
mail : loustal19@wanadoo.fr  
www.hotel-restaurant-loustal.fr

— **P'tit Déj Hôtel Aurore**

ZI Tulle Est Le Puy Pinçon 19000 TULLE  
05 55 29 95 65  
www.ptitdej-hotel-tulle.com  
environ 1 km, à 3 mn



## MONTEE HISTORIQUE PONT de La PRADE 2 et 3 septembre 2017

### Hébergements à proximité (liste non-exhaustive)

#### 19000 – TULLE

|                                      |                                |                |  |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------------|--|
| P'TIT DEJ HOTEL**                    | ZI Tulle Est Ave Dr Schweitzer | 05 55 29 95 65 | <a href="http://www.ptitdej-hotel-tulle.com">www.ptitdej-hotel-tulle.com</a> |
| INTER HOTEL TULLE CENTRE ***         | 16, Quai de la République      | 05 55 26 42 00 |  |
| MANOIR XV<br><i>Chambres d'Hôtes</i> | Domaine de Peyrafort           | 05 55 29 93 58 | <a href="mailto:info@peyrafort.com">info@peyrafort.com</a>                   |
| LE DUNANT                            | 136, Ave Victor Hugo           | 05 55 20 14 42 |  |

#### 19460 – NAVES

|   |                      |                |  |
|---|----------------------|----------------|--|
| HOTEL RESTAURANT L'OUSTAL**<br><i>Logis de France</i> | Place de l'Eglise    | 05 55 26 62 42 |  |
| L'AUBERGE de La ROUTE                                 | RD1120 - 9, La Route | 05 55 26 62 02 |  |
| La TERRASSE d'HYPERIE<br><i>Chambres d'Hôtes</i>      |                      |                | <a href="mailto:estradeandré@orange.fr">estradeandré@orange.fr</a> |

#### 19700 – SEILHAC

|  |                   |                |  |
|--|-------------------|----------------|--|
| LE RELAIS des MONEDIERES**<br><i>Logis de France</i> | 34, Montargis     | 05 55 27 04 74 |  |
| BELLE LUMIERE<br><i>Chambres d'Hôtes</i>             | 13, rue Dr Brunie | 05 55 29 44 52 | <a href="mailto:info@belle-lumiere.com">info@belle-lumiere.com</a>       |
| CAMPING du LAC de BOURNAZEL                          |                   | 05 55 27 05 65 | <a href="http://www.camping-lac-bournazel">www.camping-lac-bournazel</a> |